

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAC 603** Subvention (4.000 euros) et avenant à convention avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative au versement d'une subvention d'équipement attribuée à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I., et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018,

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un avenant à convention relatif au versement d'une subvention d'équipement complémentaire à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention complémentaire d'équipement de 4.000 euros est attribuée à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I, 14 rue de Paradis (10e) pour la numérisation de documents d'archives qui enrichiront leur musée virtuel. 2018-08594 ; 44201.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. l'avenant à convention joint au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la nature 20421, rubrique 3121, AP 1803870 subvention d'équipement au titre de la mémoire, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**